

5 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, lundi le 5 décembre 2022 à 21h, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Michel Blondin, M. Éric Pariseau, M. Steve Roy, Mme Sylvie Turcotte, Mme Cathy Bishop; formant quorum sous la présidence du maire, M. Serge Tremblay.

M. Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour proposée.

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption du budget 2023
3. Période de questions
4. Fermeture de la séance

ADOPTION DU BUDGET 2023

L'adoption du budget 2023 tel que présenté est proposée par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité.

Revenus	Montant budgété
Taxes	424 122,00 \$
Transferts	529 676,26 \$
Services rendus et autres revenus	99 875,00 \$
Total	1 053 673,26 \$

Dépenses	Montant budgété
Administration Générale	189 971,50 \$
Sécurité publique	81 786,76 \$
Voirie	252 270,00 \$
Hygiène du milieu	108 200,00 \$
Urbanisme, promotion et développement	170 158,00 \$
Loisirs et culture	37 578,00 \$
Immobilisations et frais de financement	213 709,00 \$
Total des dépenses	1 053 673,26 \$

Comparativement à 2022, le total des dépenses budgétées augmente de 98 675,26\$, principalement causé par une inflation généralisée à environ 7% et de nombreux projets subventionnés. L'inflation impacte directement les coûts de plusieurs fournisseurs, ainsi que le coût

des quotes-parts. La masse salariale comprend également une augmentation généralisée, qui demeure néanmoins largement sous les niveaux de l'inflation. L'augmentation des revenus passe principalement par l'augmentation des revenus de transferts, les autres revenus que la taxation prévue augmentant globalement de 91 229,24\$ par rapport à 2022.

Afin de combler le manque à gagner, le taux de taxe sur la valeur foncière et le taux de taxe spéciale pour la sûreté du Québec augmenteront chacun de 0,01\$ par tranche de 100\$ d'évaluation. L'augmentation du taux de taxation s'ajoute également à l'augmentation de la valeur foncière provoquée par le nouveau rôle d'évaluation triennal reportée qui entre en application en 2023. Globalement, cela signifie donc une augmentation du compte de taxes 2,32%, soit 7 582,00 \$ au total. Malgré cela, la taxe spéciale sur l'aqueduc pour le remboursement du règlement d'emprunt 276 diminuera de 35,82\$, étant donné que le refinancement du prêt a diminué le montant des paiements pour celui-ci.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question portant sur l'augmentation des valeurs foncières.

Question sur les revenus de transferts.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Cathy Bishop et adopté à l'unanimité de fermer la séance à 21h12.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, le greffier-trésorier certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay

Maire

Emrick Couture-Picard

Directeur général

greffier-trésorier